

CONDITIONS PARTICULIERES CINEMA

« L'Annonceur s'assurera que l'Annonce Publicitaire soit parlée ou sous-titrée dans la langue de la région de projection ».

Cinéma : Quelles versions dans quels complexes ?	
FLANDRES*	BRUXELLES*
NL EN+ <i>ST</i> NL/FR	VF + <i>ST</i> NL NL + <i>ST</i> FR EN + <i>ST</i> NL/FR

*L'une des ces versions

« La position de l'Annonce Publicitaire dans le programme de diffusion sera à la seule discrétion de RMB. Cependant, RMB fera de son mieux pour positionner la publicité à l'endroit demandé par l'Annonceur et la faire se démarquer autant que possible de ses concurrents. Les emplacements spéciaux sont soumis à la disponibilité de l'espace »

Conditions Particulières Cinéma - Décembre 2024